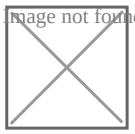

Local ferme judiciairement

Par **Gao Camille**, le **17/07/2018** à **16:39**

Bonjour,

Je suis à la recherche de réponses qui pourraient m'éclairer.

En effet, depuis quelques temps mon père a trouvé un local commercial qui se trouve dans le 95. (Il souhaite louer un local pour pouvoir le transformer en restaurant). Le local semble être parfait, il est grand, est à côté de beaucoup de grands magasins mais il est fermé. Je m'explique, le magasin en question est fermé judiciairement et je n'arrive pas à trouver de numéros, de contacts, rien. Selon mes recherches, le local est fermé depuis 15 mois. Je ne comprends pas bien la situation. Pourquoi est-ce que, en 15 mois, n'ont ils pas laissé le local à un autre locataire et ainsi se faire de l'argent ? Est ce que le local est ainsi plus jamais louable ?

Merci d'avoir pris le temps de lire, n'hésitez pas à me posez des questions si ce n'est pas clair.

Par **Visiteur**, le **17/07/2018** à **17:22**

Bonjour
Vous ne le saurez que lorsque vous aurez établi un contact avec l'autorité compétente.

Par **Gao Camille**, le **18/07/2018** à **16:15**

Bonjour, un contact avec l'autorité compétente c'est à dire? :/ Le tribunal? Je ne vois pas du tout qu'est ce que c'est...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés